

Fièvre hémorragique virale

Suspicion de F.H.V.



Epidémiologie

Agent infectieux	Arenavirus, Bunyavirus, Filovirus
Réservoir	<ul style="list-style-type: none"> • Arenavirus: rongeurs (fièvre de Lassa) • Bunyavirus: tiques, bovins, moutons, porcs, oiseaux (Congo-Crimée) • Filovirus: probablement les chauves-souris (Ebola, Marburg)
Mode de transmission	<ul style="list-style-type: none"> • par contact direct entre patients • par l'intermédiaire du personnel (mains) • par contact indirect (matériel de soins ou d'exams, instruments, environnement immédiat) • par gouttelettes • une transmission par aérosol n'est pas exclue • matériel infectieux: tout liquide biologique (sang, salive, urine, sécrétions respiratoires, etc.)
Transmission interhumaine	Oui
Période d'incubation	<p>Varie selon le micro-organisme:</p> <ul style="list-style-type: none"> • fièvre de Lassa: 6 à 21 jours • fièvre de Crimée-Congo: 1 à 13 jours • fièvre Ebola: 2 à 21 jours, le plus souvent entre 5 et 12 jours • fièvre de Marburg: 5 à 14 jours
Durée d'infectiosité	Tant que le virus est présent dans le sang et les sécrétions

Prise en charge du patient

Mesures additionnelles	MESURES EXCEPTIONNELLES s'adresser à l'Unité cantonale HPCI ou au Service de la santé publique (maladies transmissibles)
Placement du patient	<p>Mise à l'écart immédiate du patient</p> <ul style="list-style-type: none"> • confinement en salle d'examen, porte fermée dans l'attente des instructions de l'unité cantonale HPCI
Hygiène des mains	Port de gants pour tout contact avec le patient

	Désinfection des mains par friction hydro-alcoolique au retrait des gants
Matériel de soins	Réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles Privilégier le matériel à usage unique
Durée des mesures	Jusqu'au transfert du patient pour prise en charge en soins aigus
Transport du patient	Transfert pour prise en charge en soins aigus (voir procédure Fièvres hémorragiques virales)
Mesures spécifiques	Confirmer la suspicion de FHV auprès d'un infectiologues ou médecine des voyage ou maladies transmissibles SSP Voir procédure Fièvres hémorragiques virales

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Blouse de protection	Voir procédure Fièvres hémorragiques virales
Gants	Voir procédure Fièvres hémorragiques virales
Masque	Voir procédure Fièvres hémorragiques virales
Mesures complémentaires	Voir procédure Fièvres hémorragiques virales

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins	Voir procédure Fièvres hémorragiques virales
Lit et literie	Voir procédure Fièvres hémorragiques virales
Environnement	Voir procédure Fièvres hémorragiques virales
Déchets	Voir procédure Fièvres hémorragiques virales

Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI	Déclaration immédiate à l'unité cantonale HPCI ou aux maladies transmissibles SSP
Documentation système d'alerte	Déclaration du médecin par téléphone dans les 2 heures